

**Rapports de genre et développement  
dans le milieu rural.**

# Rapports de genre et développement dans le milieu rural.

---

## Introduction.

La réussite de tout projet de développement rural nécessite la connaissance du milieu et la compréhension de la société paysanne. Pour cela, il faut étudier les pratiques économiques des paysans à partir des stratégies qu'ils mettent en œuvre et des logiques sociales et culturelles qui les fondent et qui leur confèrent leur rationalité<sup>1</sup>.

Au sein d'une exploitation familiale rurale, tous les membres du ménage sont appelés à remplir des rôles définis par leur âge et leur sexe et combinent leurs efforts pour assurer la survie économique de la famille. Pourtant, jusqu'à tout récemment, les contributions des femmes et des enfants à l'activité économique n'était pas souvent reconnue, tout comme l'accès des femmes aux moyens de production et à la terre, en particulier. Ainsi, les implications liées aux relations du genre ont été souvent ignorées dans les politiques et les programmes de développement rural, compromettant, de la sorte, le succès de ceux-ci.

Cette étude tentera de cerner les interdépendances qui existent entre la problématique du développement rural et la question des rapports de genre. L'on insistera alors sur la participation différentielle selon le sexe à l'économie du milieu rural en analysant son évolution au cours des dix dernières années pour dégager les points saillants de cette évolution, en se basant sur les enquêtes qui ont touché le milieu. Pour ce faire, nous

---

<sup>1</sup> Bouju, J., (1990), «Pratiques économiques et structures sociales. Exemples dogon au Burkina Faso» in *Sociétés, développement et santé*, UREF, sous la direction de Gentilini M., Ellipses/AUPELF, pp.155-166.

traiterons les conditions socioculturelles associées à la division du travail selon le sexe, le rôle biologique et social par sexe et les différences de pouvoir de décision ainsi que les conséquences sur l'accès à la propriété.

Mais avant tout, qu'est ce que les rapports de genre et qu'est ce que cela implique au niveau du développement rural?.

## **I. La problématique du genre et le développement rural.**

Le concept de genre renvoie à l'une des structurations en vigueur dans toutes les cultures des rapports sociaux. Les rôles auxquels cette structuration donne lieu constituent un éventail de rapports admis et qui sont, dans un domaine particulier de comportement, différents d'un sexe à l'autre et soutenus par des normes données. Quant à la notion de développement rural, elle désigne le processus de croissance soutenue de l'économie rurale et d'amélioration du bien-être des hommes, des femmes et des enfants dans les campagnes<sup>2</sup>.

L'appréciation du travail féminin se trouve gouvernée par des représentations biologiques. Cette vision a déterminé jusqu'à récemment la nature de la planification du développement. D'où la nécessité de contourner cette manière d'appréhender le travail féminin. C'est une autre importante raison qui fait des représentations relatives au genre une perspective incontournable de toute politique de développement dans les milieux ruraux<sup>3</sup>.

Il convient donc d'aborder le développement rural comme un processus d'actions économiques, sociales etc., en vue d'améliorer les conditions d'existence des populations concernées. Cette entreprise doit se faire en fonction des logiques culturelles et sociales qui leur sont propres.

L'application de l'approche de genre à la problématique du développement rural nous aidera à mieux comprendre les comportements selon les sexes dans le milieu rural marocain et à mieux connaître les rapports découlant de l'appartenance à tel ou tel sexe et leurs conséquences sur le développement.

---

<sup>2</sup> FAO, SDWP (1995), «Les paramètres démographiques du développement rural», module 1, in Modules sur le genre, la population et le développement rural, modules 1.

<sup>3</sup> Mosse, J. C., (1992), *Half the World, Half a Chance: an introduction to gender and Development*, Oxford.

«L'approche de genre suppose que la réflexion et l'étude des situations sociales, économiques, démographiques s'attache non plus à des caractéristiques d'individus, éventuellement agrégées, mais à des relations entre des individus et des groupes et à leur inclusion dans des systèmes sociaux»<sup>4</sup>..

Ainsi, l'économique, cheval de bataille du développement, n'est pas un domaine autonome. Il est en interaction avec les logiques culturelles et sociales des groupes. Par conséquent, il doit être considéré dans sa dimension socioculturelle de production, de répartition et de consommation des biens et des services nécessaires à la reproduction de la société. Parmi ces logiques on trouve la division du travail selon le sexe.

## **II. La division sexuelle du travail.**

La division sexuelle du travail est une organisation sociale qui répond aux besoins de la vie économique et aux impératifs d'adaptation à l'environnement.

La finalité principale de la production et de l'échange est l'amélioration du bien-être. L'ensemble des membres de la famille paysanne en état de travailler sont mobilisés pour atteindre ce but. Le devoir d'obéissance au chef de la famille assure la cohésion du groupe. C'est à lui (*i.e.* le chef de la famille) qu'incombe la gestion de l'exploitation, la régulation des conflits que cela induit, et la commercialisation des produits ainsi que la représentation légale (socialement et juridiquement) de la famille. Cette mobilisation implique des rapports d'exploitation des femmes par les hommes, des cadets par les aînés, même si ces rapports d'exploitation et de domination ne sont pas vécus comme tels.

Dans le milieu rural marocain, malgré l'implication de la femme dans les travaux hors de l'espace domestique, son travail est socialement répertorié comme secondaire et comme découlant de son statut biologique. Globalement, l'intérieur est du ressort de la femme alors que l'extérieur est l'affaire de l'homme.

La croyance sociale selon laquelle le travail de la terre incombe aux hommes a conduit à allouer à ces derniers les droits sur la terre. Les

---

<sup>4</sup> Labourie-Racapé A. et Locoh, T. (1997), «Genre et démographie: Nouvelles problématiques ou effets de mode» in *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Chaire Quetelet 1997, Louvain-la-Neuve, Belgique, 24 p.

femmes se trouvent selon cette même croyance reléguées dans des positions d'assistantes et de subalternes de l'homme dans les travaux de la terre.

Ainsi, dans le milieu rural marocain, les femmes participent aux différentes phases de la production agricole en étant considérées comme des aides-familiales<sup>5</sup>. Elles préparent le sol, effectuent les tâches de plantation, participent à la moisson et autres opérations de récolte et assurent les travaux de transformation des récoltes en produits consommables, de stockage, de transport et de commercialisation. Outre l'exécution de ces tâches, les femmes et les petites filles se chargent de l'approvisionnement du ménage en eau et en bois nécessaire au chauffage et à la cuisson ainsi qu'à l'entretien et à la garde du bétail<sup>6</sup>. Elles produisent, de ce fait, la plupart des services essentiels au fonctionnement de la famille en tant qu'unité de production.

Cependant, une tendance a été constatée dans la division sexuelle du travail. L'homme et, dans une certaine mesure, la femme tendent à s'impliquer, de plus en plus, dans l'économie marchande. Aussi, doit-on s'attendre dans le futur à un élargissement du champ d'activité des femmes, ce qui peut accroître le chevauchement des rôles féminins et masculins dans le milieu rural.

D'où découle cette répartition sexuelle du travail?.

Les relations instituées entre sexes et entre classes d'âges dans les sociétés rurales marocaines portent encore la marque du système patriarcal. Ce dernier se fonde sur la primauté du masculin sur le féminin et des aînés sur les plus jeunes. Cette forme d'organisation sociale exclut, du moins en apparence, la femme et les plus jeunes de la prise de décision et génère une dichotomie entre le «privé» et le «public», laquelle dichotomie est utilisée comme catégorie spontanée de perception et d'organisation de la vie quotidienne.

Par conséquent, le mari s'est vu attribuer le rôle public et l'épouse le rôle privé. Le rôle public est constitué avant tout par l'exercice d'une

---

<sup>5</sup> «Aide-familiale» induit l'absence de rémunération salariale.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur l'investissement en terme de temps de la femme rurale dans l'approvisionnement en eau et en combustible, voir CERED (1995a).

profession et le rôle privé est constitué essentiellement par l'assurance de la vie affective et l'entretien du ménage<sup>7</sup>.

Cette structure bipolaire des rôles en fonction du sexe jouera un rôle déterminant dans la socialisation de l'enfant. Ainsi, très tôt l'enfant sait qu'il est de sexe masculin ou de sexe féminin et intègre les rôles sociaux qui en découlent.

Les garçons sont socialisés de manière à ce qu'ils soient plus attirés que les filles vers des comportements ouverts et agressifs, prêts à prendre des risques dans l'entreprise, soit sur place, soit en entreprenant une migration. Les filles apprennent à suivre la ligne de leur mère et à reproduire leur tâches et rôles sociaux (travail domestique en tant que femme au foyer ou à l'extérieur du ménage comme aide-familiale).

Les rapports entre hommes et femmes sont donc marqués par l'inégalité. Cette femme éduquée à la dépendance et à la limitation de ses capacités d'entreprise ne peut être qu'acculée au remorquage par l'homme. Dans l'état actuel des choses, cette inégalité, sociale et culturelle, a comme conséquence la dévalorisation et la limitation de sa participation à l'activité économique.

### **III. La participation à l'activité économique.**

Le rôle de la femme et de l'homme dans le développement rural apparaît dans leur participation dans l'activité économique. Afin d'apprécier cette participation, nous allons analyser l'évolution de l'activité de la femme et de l'homme à travers l'évolution de son niveau et de sa structure selon le sexe. L'analyse distinguera entre la profession et l'activité économique. Pour ce faire, nous nous baserons sur les résultats de l'enquête sur la population active rurale de 1986-87, l'enquête sur les niveaux de vie des ménages 1990-91 et l'enquête sur la population et l'emploi de 1995<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Bawin-Legros, B. (1996), *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, De Boeck Université, Belgique, 192 p. (Bawin-Legros, 1996)

<sup>8</sup> La comparabilité des données ne se pose pas entre les trois enquêtes, contrairement à la comparabilité avec celles des recensements. C'est avec les enquêtes sur la population active, en particulier celles consacrées au milieu rural de 1986-87, qu'il a été possible de mieux saisir l'emploi féminin dans le milieu rural marocain. Ces trois enquêtes ont permis d'évaluer le niveau réel de la participation de la femme et de l'homme à l'activité économique en considérant comme active la femme qui, sans être rémunérée par un salaire, exerce une multitude de tâches entrant généralement dans l'activité économique de l'exploitation familiale

## **A. L'emploi rural selon le sexe.**

En milieu rural, jusqu'aux années quatre-vingt, l'évolution de la structure de l'emploi par secteur d'activité dévoile une baisse relative au cours des cinq dernières années de l'emploi dans le secteur agricole au profit de l'emploi non agricole (Industrie et Bâtiment et travaux publics). «Seulement l'accroissement de l'emploi non agricole doit être pris avec précaution car ni la qualité des emplois non agricoles, ni la quantité de ces emplois, n'autorisent à qualifier cette diversification de satisfaisante»<sup>9</sup>.

### **1. L'évolution du niveau de l'emploi rural selon le sexe.**

Dans presque toutes les sociétés, le niveau de l'activité économique des femmes et son évolution dans le temps diffèrent de ceux des hommes, qu'elles soient développées ou en voie de développement. Cependant, ces indicateurs dépendent largement du niveau du développement économique.

Aujourd'hui, les femmes rurales représentent un potentiel considérable dans l'activité économique. Parallèlement à leur travail dans la maison, elles participent activement dans l'agriculture. Ce travail dans les champs est comptabilisé par une procédure adéquate dans les enquêtes sur la population active<sup>10</sup>.

Le tableau 1, qui trace l'évolution des caractéristiques de l'emploi féminin et masculin en milieu rural de 1986 à 1995, montre qu'en 1986/87, 43% des actifs ruraux sont des femmes, 39% en 1990/91 et 36% en 1995. Entre 1986 et 1995, la population active féminine a baissé de 24,3% alors que pour le sexe masculin, elle a augmenté de presque 2%. La population active occupée a connu la même évolution, soit une baisse de 27,6% pour celle féminine et une augmentation de 0,5% pour celle masculine, entre 1986/87 à 1995.

---

<sup>9</sup> Qarouach, M. (1987), La croissance de l'agriculture marocaine de la dépendance alimentaire à l'autosuffisance, Imprimerie Najah El Jadida, Casablanca, 160 p.

<sup>10</sup> Selon l'enquête sur la population active rurale 1986-1987, la population active se compose de la population active au sens étroit et de la population active marginale. La population active occupée au sens étroit est l'ensemble des personnes en âge d'activité ayant déclaré spontanément être pourvues d'un emploi. Seulement, la spontanéité, pour le cas de la femme rurale, n'est pas explicite. Des fois les femmes exercent une multitude de tâches, entrant généralement dans l'activité économique de l'exploitation familiale, mais qu'elles considèrent comme des travaux domestiques et souvent se déclarent comme inactives. Ce type de femmes constitue la population active marginale.

Ainsi, la baisse est constatée malgré que la proportion de la population occupée dans la population active est plus importante parmi les femmes que parmi les hommes. Dans ce sens, les femmes actives rurales sont relativement plus occupées que les hommes. En effet, en 1986/87 cette part était de 98,8% contre 92,5% pour les hommes (Tableau 1). En 1995, Elle était respectivement de 94,5% et 91,2%, soit une diminution de près de 4% pour les femmes et seulement 1% pour les hommes.

On constate une forte offre de travail des femmes dans le milieu rural par rapport au milieu urbain. Le taux brut d'activité en milieu rural était de 50,9% pour les hommes et de 36,5% pour les femmes en 1987 contre 16% pour les citadines. En 1986/87, près de 43% des actifs ruraux sont de sexe féminin contre près de 24% dans le milieu urbain. Cette part n'a pas cessé de diminuer en milieu rural. Elle passe à 39% en 1990/91 et à 36% en 1995.

En 1986/87, le taux brut d'activité féminine ne représentait que 71,7% de celui de l'homme, soit 36,5% contre 50,9%. Cette proportion a encore baissé entre-temps et a atteint 54,2%, en 1995 en passant par 59,5% en 1990/91. Ainsi, en 1995, le taux brut d'activité a atteint seulement 27,9% pour les femmes contre 51,5% pour les hommes. Le taux de féminisation de la population active occupée rurale dépassait les 44% en 1986/87, mais il est en baisse continue depuis. Il a atteint le taux de 40% en 1990/91 et 36,7% en 1995.

Par âge, la différence est encore plus apparente. Ainsi le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus est passé de 53,2% en 1986/87 à seulement 39,5% en 1995, soit une différence de 13,7 points. Par contre celui des hommes est passé de 86,3% en 1986/87 à 84,7% en 1995, soit une baisse de 1,6 points seulement.

**Tableau 1: Caractéristiques de l'emploi féminin et masculin en milieu rural de 1986 à 1995**

Indicateurs	1986/87			1990/91			1995		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Population active	3161252	2377730	5538982	3620944	2321076	5942020	3224056	1800300	5024356
Population active occupée	2923492	2348196	5271689	3391857	2258660	5650517	2939492	1700678	4640170
Part de la population active occupée	92,5	98,8	95,2	93,7	97,3	95,1	91,2	94,5	92,4
Taux brut d'activité	50,9	36,5	43,5	55,3	32,9	43,7	51,5	27,9	39,5
Taux d'activité des plus de 15 ans	86,3	53,2	68,8	87,4	45,3	64,3	84,7	39,5	61,0
Taux de féminisation de la population active	-	42,9	-	-	39,1	-	-	35,8	-
Taux de féminisation de la population active occupée	-	44,5	-	-	40,0	-	-	36,7	-

Source: D.S. (1988), p. 19, D.S. (1994), p. 264, D.S. (1995), p. 39.

Un des éléments qui expliquent les variations de l'emploi féminin dans le milieu rural est la migration des hommes à l'étranger ou en ville. Ainsi, pour remplacer la main d'œuvre masculine, la femme se trouve contrainte à travailler à l'extérieur de la maison pour assurer le fonctionnement de l'exploitation familiale.

Toutefois, l'activité féminine s'accompagne d'un chômage et d'un sous-emploi importants. Mais, vu les structures sociales du marché du travail dans la campagne, le taux de chômage ne pourrait mesurer la sous-utilisation de la force du travail en milieu rural. En effet, la prédominance de l'organisation traditionnelle du travail et l'inexistence d'un marché structuré de l'emploi font que le passage de l'activité au chômage (ou inversement) reste flou chez les femmes rurales. Si elles n'exercent plus un travail économique, elles se déclarent simplement être inactives au lieu de chômeuses.

En 1986/87, près de 8,5% des actifs masculins de 15 ans et plus se sont déclarés en chômage en milieu rural, et 1,5% seulement pour le sexe féminin. En 1990/91, les taux de chômage déclarés sont de 7,1% et 3,2% respectivement pour le sexe masculin et le sexe féminin. Ainsi, le taux de chômage observé en 1986/87 chez les hommes est 5,6 fois celui des femmes. En 1990/91, il était 2,2 fois celui des femmes et seulement 1,5 fois en 1995.

Le chômage paraît un phénomène peu répandu dans la campagne mais touche plus les jeunes de moins de 25 ans que les autres. En effet, en 1986/87, le taux de chômage le plus élevé enregistré au niveau des jeunes est de presque 12,2% pour le sexe masculin, 2,2% pour le sexe féminin et 8,0% pour les deux sexes. Le taux de chômage rural baisse avec l'âge.

En milieu rural, le problème de la sous-utilisation de la main d'œuvre est avant tout dû au sous-emploi plutôt qu'au de chômage<sup>11</sup>. Si l'on utilise le taux de sous-emploi pour saisir la sous-utilisation de la main-d'œuvre, on remarque que les femmes rurales sont relativement plus affectées par le sous-emploi que les femmes urbaines. Ainsi, 23,3% de la population active rurale âgée de 15 ans et plus est sous-employée.

---

<sup>11</sup> Selon l'enquête sur la population active de 1986/87, il est considéré en état de sous-emploi visible tout actif occupé, âgé de 15 ans et plus ayant travaillé, durant la semaine de référence, moins de 40 heures pour des raisons indépendantes de sa volonté et qui est à la recherche d'un travail supplémentaire ou disposé à travailler davantage.

Cette proportion est plus importante chez les femmes que chez les hommes (26,8% contre 20,9%). La part des chômeurs dans la population active sous-utilisée est faible. Elle n'est que de 23,9% (40,0% pour les hommes contre 5,6% pour les femmes)<sup>12</sup>.

La population inactive rurale est en grande partie constituée de femmes. En 1986/87 ; près de 57,5% des inactives sont de sexe féminin (61% en 1990/91 et 64,2% en 1995). Les femmes au foyer qui s'occupent exclusivement des travaux d'entretien de leur famille forment environ 37,1% des inactives en 1986/87.

## **2. La structure de l'activité par sexe et par âge.**

L'entrée dans la vie active ne se fait pas de la même manière pour l'ensemble des individus. En effet, l'activité économique dépend de l'âge, du sexe et des rapports qu'ils ont entre eux. Ainsi, plusieurs facteurs socio-démographiques, économiques, et même institutionnels peuvent entrer en jeu et influencer l'entrée et la sortie des personnes de la vie active.

Dans le tableau 2, qui donne la structure par âge et par sexe des populations actives, on constate l'extrême jeunesse des actifs ruraux. Seules les proportions des filles actives de moins de 15 ans dépassent celles des garçons. Après 15 ans, les proportions par groupe d'âges du sexe masculin sont supérieures à celles du sexe féminin. Ce constat est vérifié pour les trois années 1986/87, 1990/91 et 1995.

Les écarts entre les taux d'activité des hommes selon l'âge et ceux des femmes sont importants. Mais il est à constater que la valeur positive de cet écart est en faveur des filles pour les moins de 15 ans et que sa valeur négative est en faveur des hommes après cet âge (Tableau 3). Ceci reflète la situation précaire de la petite fille dans le milieu rural marocain résultant de la valeur et des tâches accordées au sexe masculin. Au moment où les filles participent à l'activité économique du monde rural, le garçon est déclaré comme inactif.

---

<sup>12</sup> DS, (1990) op. cit.

**Tableau 2: La structure par âge et par sexe des populations actives rurales de 1986 à 1995**

Age	1986/87			1990/91			1995		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
moins de 15 ans	10,2	17,5	13,3	10,5	16,6	12,9	7,8	15,1	10,4
15-24 ans	28,1	27,1	27,7	27,4	26,7	27,1	31,1	32,3	31,5
25-44 ans	35,8	33,7	34,9	34,9	31,4	33,5	36,8	33,8	35,7
45-59 ans	16,9	16,2	16,6	15,8	18,5	16,9	15,3	13,6	14,7
60 ans et plus	9,0	5,5	7,5	11,4	6,8	9,6	9,1	5,2	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.S. 1990, p. 26, D.S. 1995, p. 42-43.

**Tableau 3: Evolution des taux d'activité (%) de la population rurale de 15 ans et plus selon le sexe et l'âge de 1986 à 1995**

Age	1986/87			Diffèr. Sexe	1990/91			Diffèr. Sexe	1995			Diffèr. Sexe
	Masculin	Féminin	Ensemble		Masculin	Féminin	Ensemble		Masculin	Féminin	Ensemble	
moins de 15 ans	22,6	31,0	26,7	8,4	13,3	13,9	13,6	0,6	9,1	10,5	9,8	1,4
15-24 ans	83,1	53,5	67,4	-29,6	83,2	43,9	61,9	-39,3	81,4	42,1	60,6	-39,3
25-44 ans	96,8	57,8	75,6	-39,0	98,1	48,4	71,3	-49,7	96,6	40,1	67,1	-56,5
45-59 ans	93,9	60,0	75,9	-33,9	96,6	56,8	74,2	-39,8	93,1	39,9	64,5	-53,2
60 ans et plus	58,9	28,5	44,2	-30,4	65,0	26,3	46,2	-38,7	56,0	22,8	40,6	-33,2
Taux brut d'activité	50,9	36,5	43,5	-14,4	55,3	32,9	43,7	-22,4	51,5	27,9	39,5	-23,6

Source: D.S. 1990 et D.S. 1995.

Cette différence par sexe est en train de s'amenuiser avec le temps sous l'effet de la pénétration de l'infrastructure scolaire dans le milieu rural (8,4% en 1986/87, 1,4% en 1995). Les petites filles ont tendance à participer de moins en moins à la force du travail dans le milieu rural marocain.

Contrairement à la tendance de l'activité à moins de 15 ans, l'activité après cet âge n'a pas cessé de s'accroître dans le temps en faveur du sexe masculin. Ceci résulte de la tendance à la baisse de l'activité féminine dans le milieu rural. En effet, il ressort de l'analyse de l'activité masculine que le taux d'activité des hommes augmente avec l'âge. Il atteint son maximum à 25-44 ans (96,8%, en 1986/87, 98,1% en 1990/91 et 96,6% en 1995), puis amorce une baisse continue jusqu'à 60 ans et plus (Tableau 3). Quant à l'emploi féminin, il demeure imprégné par le statut social de la femme. Le taux d'activité féminin accuse une hausse pour les groupes d'âges 15-24, 25-44 ans et 45-59 ans. Il augmente avec l'âge et atteint son maximum pour le groupe d'âges 45-59 ans (60,0% en 1986/87, 56,8% en 1990/91). A partir de 60 ans, la participation des femmes à l'activité socioprofessionnelle est moins importante et le taux d'activité féminine amorce une baisse, sauf pour l'année 1995 où le maximum, de 42,1%, est atteint entre 15 et 24 ans.

### **3. La structure de l'activité selon l'état matrimonial.**

Vu le comportement nuptial dans la campagne en 1986-87, le développement de l'activité des femmes mariées devient plus manifeste à partir de 25 ans et compense la baisse de l'offre de travail des femmes célibataires (Tableau 4).

Les femmes semblent s'adonner plus à une activité économique en milieu rural entre 45 et 59 ans. Autrement dit, une fois qu'elles sont soustraites à la grossesse et à la maternité. Par contre, dans les villes, ce sont les femmes âgées de 25-44 ans qui présentent relativement une forte participation aux activités professionnelles.

**Tableau 4: Taux d'activité selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial en 1986/87**

Sexe et état Matrimonial	Moins de 15 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-59 ans	60 ans & +	Total
<b>Célibataires</b>						
Masculin	11,1	81,2	89,7	72,8	34,1	31,3
Féminin	14,8	57,5	53,6	25,8	11,9	24,2
Ensemble	12,9	71,0	78,1	57,7	24,6	28,0
<b>Mariés</b>						
Masculin	-	98,4	98,5	94,6	62,2	89,7
Féminin	49,0	46,7	57,7	60,9	39,2	54,8
Ensemble	49,0	57,2	75,7	78,4	55,7	71,2
<b>Veufs et divorcés</b>						
Masculin	-	91,5	94,2	78,1	31,7	58,5
Féminin	-	60,0	64,1	57,8	22,3	40,9
Ensemble	-	64,2	69,5	59,7	23,6	43,3

Source: D.S. 1990, p. 30.

La situation de l'activité dépend de l'état matrimonial aussi bien des hommes que des femmes. Plus les femmes célibataires avancent dans l'âge, plus leur offre du travail diminue<sup>13</sup>. La même chose est constatée pour les hommes célibataires mais avec des taux nettement supérieurs à ceux des femmes. Par ailleurs, on constate que les taux d'activité des femmes mariées augmentent avec l'âge et ne chutent qu'à partir de 60 ans, alors que c'est l'inverse que connaissent les hommes mariés.

Ceci dit, les femmes divorcées ou veuves présentent un comportement similaire à celui des hommes. Leur offre de travail augmente relativement avec l'âge; puis commence à baisser à partir de 45 ans (Tableau 4). Entre 15 et 44 ans, l'activité des veuves et des divorcées est même plus importante que celle des mariées et des célibataires, et ce parce qu'en absence d'une personne (homme) capable d'assumer la responsabilité du ménage, les femmes veuves et divorcées se trouvent dans l'obligation de travailler.

## **B. La profession selon le sexe.**

Dans le cadre de l'économie familiale, le travail de la femme se fait à travers sa dépendance à l'homme. Cette dépendance est réglée par les

<sup>13</sup> Il ne faut pas oublier que leur nombre diminue aussi.

structures de la famille et du ménage qui prévoient que c'est le chef du ménage qui décide, la femme et les enfants n'ont qu'à exécuter sa décision. Les liens du travail sont très corrélés avec les liens familiaux.

Mais l'activité dans le monde rural ne se limite pas à l'activité agricole familiale. Malgré leur faiblesse, l'activité salariale, l'activité industrielle et l'activité des services existent. Il y a des femmes qui quittent leurs maisons pour aller travailler à l'extérieur soit délibérément, soit par obligation.

### **1. La structure des professions selon le sexe.**

L'examen des professions exercées par les ruraux montre que le sexe reste l'un des importants facteurs de différenciation de l'emploi dans la campagne et que le travail agricole demeure l'activité principale du milieu rural<sup>14</sup>. En 1986/87, plus de trois femmes sur quatre étaient des travailleuses agricoles dans le milieu rural marocain (45,2% pour les hommes), avec une présence significative d'exploitantes agricoles ou de chefs d'exploitations agricoles. Elles représentent 84% des femmes actives occupées dans le secteur primaire (75,8% pour les hommes). La même proportion a atteint 92% en 1990/91 (73,1% pour les hommes), et a régressé à 80% en 1995 (75,1% pour les hommes) (Tableaux 5, 6 et 7).

---

<sup>14</sup> Selon l'enquête sur la population active, il est considéré comme travail relevant du secteur agricole tout travail lié directement à l'agriculture, à la forêt, à la chasse, à l'élevage, à la pêche. Tout autre travail est considéré comme relevant du secteur non agricole.

**Tableau 5: Population rurale active occupée selon le sexe et les grands groupes de profession et taux de féminisation (1986-87)**

Groupes de profession	Masculin		Féminin		Total		Taux de féminisation
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	
Prof. libérales, scientifiques, Tech. et personnel administratif	86995	3,0	9164	0,4	96159	1,8	9,5
Personnel commercial	178051	6,1	7038	0,3	185089	3,5	3,8
Travailleurs spécialisés dans les services	39321	1,3	11864	0,5	51185	1,0	23,2
Exploitants agricoles	893697	30,6	175249	7,5	1068946	20,3	16,4
Travailleurs agricoles	1321482	45,2	1793901	76,4	3115383	59,1	57,6
Ouvriers non agricoles	399887	13,7	350312	14,9	750199	14,2	46,7
Autres	4059	0,1	668	0,0	4727	0,1	14,1
Total	2923492	100,0	2348196	100,0	5271689	100,0	44,5

Source: D.S. (1988).

**Tableau 6: Population rurale active occupée selon le sexe et les grands groupes de profession et taux de féminisation (1990-91)**

Groupes de profession	Masculin		Féminin		Total		Taux féminisation
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	
Personnel des professions scientifiques et libérales	57662	1,7	9035	0,4	67806	1,2	13,3
Personnel commercial	250997	7,4	11293	0,5	265574	4,7	4,3
Personnel administratif	50878	1,5	2259	0,1	50855	0,9	4,4
Travailleurs spécialisés dans les services	71229	2,1	18069	0,8	90408	1,6	20,0
Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs et travailleurs assimilés	2479447	73,1	2075709	91,9	4554317	80,6	45,6
Ouvriers et manœuvres non agricoles	481644	14,2	142296	6,3	621557	11	22,9
Total	3391857	100	2258660	100	5650517	100	40,0

Source: D.S. (1991), p. 185.

**Tableau 7: Population rurale active occupée selon le sexe et la profession principale et taux de féminisation  
(%), année 1995**

Groupes de profession	Masculin		Féminin		Total		Taux de féminisation
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	
Mbres des corps législat., resp. hiérarchiques de la fonc. Publ., direct. et cadres de direct. d'entreprise	4967	0,2	-	-	4967	0,1	0,0
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	1856	0,1	-	-	1856	0,0	0,0
Cadres moyens	21565	0,7	4313	0,3	25878	0,6	16,7
Employés	54036	1,8	8732	0,5	62768	1,4	13,9
Commerçants intermédiaires commerciaux et financiers	154454	5,3	7583	0,4	162037	3,5	4,7
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	1198688	40,8	834980	49,1	2033668	43,8	41,1
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	1007988	34,3	517816	30,4	1525804	32,9	33,9
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	262348	8,9	308111	18,1	570459	12,3	54,0
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	56157	1,9	1255	0,1	57412	1,2	2,2
Manœuvres non agricoles	174870	5,9	14618	0,9	189488	4,1	7,7
Personnes ne pouvant être classées dans les catégories citées ci-dessus	2563	0,1	3270	0,2	5833	0,1	56,1
Total	2939492	100,0	1700678	100,0	4640170	100,0	36,7

Source: D.S. 1997, p. 332.

En 1986/87, 91,3% des femmes exercent essentiellement leurs occupations professionnelles en tant qu'ouvrières. La part des hommes n'est que de 58,9%. En 1995, ces parts étaient de 51,0% pour les hommes et de 49,5% pour les femmes.

D'autre part, les femmes exercent peu d'emplois relevant du groupe «exploitants agricoles et travailleurs assimilés», soit près de 7,5% des employés féminins en 1986/87 contre 30,5% pour les employés masculins et 40,8% pour les hommes en 1995 contre 49,1% pour les femmes.

En grande partie, les différences des structures socioprofessionnelles par sexe trouvent leur explication dans le mode de production, les structures familiales et le statut de la femme rurale.

## **2. La situation dans la profession selon le sexe.**

L'économie rurale reste caractérisée par le mode d'organisation traditionnelle. L'analyse de la situation dans la profession par sexe permettra de mesurer l'importance relative de la contribution des femmes et des hommes à l'activité productive. Dans le milieu rural marocain, la situation des actifs dans la profession se subdivise entre indépendants, salariés, employeurs, aides familiales, apprentis et travailleurs à domicile. La majorité des femmes actives occupées est classée comme *aides-familiales*. Le travail de cette catégorie n'est pas rémunéré. Les parts des indépendants et des apprentis sont, en général, très importantes.

La part des aides familiales décroît avec le temps passant de 57,5% en 1986/87 à 52,3% en 1990/91 avant d'atteindre à 45,4% en 1995. La part des aides-familiales du sexe féminin décroît aussi avec le temps. En effet, en 1986/87, 84,2% des femmes actives occupées sont des aides familiales contre seulement 35,9% pour les hommes. Cette catégorie de femmes représentait 65,3% de l'ensemble des actifs occupés du milieu rural. Cette proportion a baissé à 79,4% en 1990/91 (34,2% pour les hommes), puis elle a atteint presque 70% en 1995 (31,2% pour les hommes) pour ne représenter que 56,4% des actifs occupés classés comme aides-familiales dans le milieu rural marocain. Parallèlement, la part des hommes dans l'ensemble des aides familiales croit. Donc la part des femmes aides-familiales décroît en faveur des hommes. Les parts des indépendants et des employeurs parmi la population active occupée augmentent avec le temps. Elle passe, pour les premiers, de 25,8% en

1986/87 à 28,2% en 1995. Pour les seconds, ces proportions sont respectivement de 1,2% et 1,3% (Tableau 8 et 10).

**Tableau 8: Population active occupée selon le sexe et la situation dans la profession principale et taux de féminisation 1986/1987**

Situation dans la profession	Masculin		Féminin		Total		Taux de féminisation
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	
Indépendants	1084581	37,1 (79,9)	272879	11,6 (20,1)	1357460	25,8 (100,0)	20,1
Salariés	668324	22,9 (89,0)	82749	3,5 (11,0)	751073	14,2 (100,0)	11,0
Employeurs	61579	2,1 (96,8)	2038	0,1 (3,2)	63617	1,2 (100,0)	3,2
Aides familiales	1050607	35,9 (34,7)	1978347	84,2 (65,3)	3028954	57,5 (100,0)	65,3
Apprentis	8740	0,3 (69,6)	3819	0,2 (30,4)	12559	0,2 (100,0)	30,4
Non déclarés	49661	1,7 (85,6)	8364	0,4 (14,4)	58025	1,1 (100,0)	14,4
Total	2923492	100,0 (55,5)	2348196	100,0 (44,5)	5271688	100,0 (100,0)	44,5

Source: D.S. 1990, p. 85.

**Tableau 9: Population active occupée selon le sexe et la situation dans la profession principale 1990/91**

Situation dans la profession	Masculin		Féminin		Total		Taux de féminisation
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	
Indépendants	1265163	37,3 (80,7)	302660	13,4 (19,3)	1567823	27,7 (100,0)	19,3
Salariés	861532	25,4 (88,0)	117450	5,2 (12,0)	978982	17,3 (100,0)	12,0
Employeurs	33919	1,0 (93,8)	2259	0,1 (6,2)	36177	0,6 (100,0)	6,7
Aides familiales	1160015	34,2 (39,3)	1793376	79,4 (60,7)	2953391	52,3 (100,0)	60,7
Apprentis	16959	0,5 (79,0)	4517	0,2 (21,0)	21477	0,4 (100,0)	20,0
Travailleurs à domicile	10176	0,3 (23,1)	33880	1,5 (76,9)	44055	0,8 (100,0)	74,9
Associé ou membre d'une coopérative	44094	1,3 (95,1)	2259	0,1 (4,9)	46353	0,8 (100,0)	4,4
Autres	-	-	2259	0,1 (100,0)	2259	0,0 (100,0)	100,0
Total	3391857	100,0 (60,0)	2258660	100 (40,0)	5650517	100,0 (100,0)	40,0

Source: D.S. 1991, p. 184.

**Tableau 10: Population active occupée selon le sexe et la situation dans la profession principale 1995**

Situation dans la profession	Masculin		Féminin		Total		Taux de féminisation
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	
Indépendants	1086706	$\frac{37,0}{83,0}$	223269	$\frac{13,1}{17,0}$	1309975	$\frac{28,2}{100,0}$	17,0
Salariés	803943	$\frac{27,3}{90,5}$	84173	$\frac{4,9}{9,5}$	888116	$\frac{19,1}{100,0}$	9,5
Employeurs	56865	$\frac{1,9}{96,8}$	1850	$\frac{0,1}{3,2}$	58721	$\frac{1,3}{100,0}$	3,2
Aides familiales	917350	$\frac{31,2}{43,6}$	1188069	$\frac{69,9}{56,4}$	2105419	$\frac{45,4}{100,0}$	56,4
Apprentis	13080	$\frac{0,4}{57,5}$	9651	$\frac{0,6}{42,5}$	22731	$\frac{0,5}{100,0}$	42,5
Travailleurs à domicile	3659	$\frac{0,1}{1,9}$	187986	$\frac{11,1}{98,1}$	191645	$\frac{4,1}{100,0}$	98,1
Associé ou membre d'une coopérative	57288	$\frac{1,9}{91,0}$	5674	$\frac{0,3}{9,0}$	62962	$\frac{1,4}{100,0}$	9,0
Autres	601	$\frac{0,0}{100,0}$	-	-	601	$\frac{0,0}{100,0}$	-
Total	2939492	$\frac{100,0}{63,3}$	1700678	$\frac{100,0}{36,7}$	4640170	$\frac{100,0}{100,0}$	36,7

Source: D.S. 1997, p. 336.

Les apprentis ne représentent qu'une faible part, soit 0,3% pour le sexe masculin et 0,2% pour le sexe féminin en 1986/87, 0,5% et 0,2% respectivement en 1990/91 et 0,4% et 0,6% respectivement en 1995.

D'autre part, les différences par sexe sont très significatives. Ainsi, en 1986/87, près de 11,6% des femmes actives occupées sont des indépendantes (contre 37,1% des hommes). Cette proportion a augmenté avec le temps et a atteint 13,4% en 1990/91 (contre 37,3 des hommes). Quatre ans après, en 1995, la même proportion a été de 13,1% (contre 37,0% des hommes). Les femmes travaillent rarement en tant qu'employeurs (0,1% sur toute la période étudiée). Pour le sexe masculin, ces proportions sont de 2,1%, 1% et 1,9% respectivement pour les années 1986/87, 1990/91 et 1995.

Dans le milieu rural, la très grande majorité des femmes sont soit des aides familiales, soit des indépendants. Parmi les raisons qui expliquent leur part élevée, on trouve l'importance de l'activité agricole et sa forte demande de main d'œuvre. Cette main d'œuvre est cherchée dans le cadre de la famille (femme, fils et fille). Le ménage rural prend la forme d'une unité de production agricole où le chef du ménage utilise intensément la main d'œuvre familiale sans salaire. Cette utilisation de la

main d'œuvre familiale a été considérée parmi les raisons qui expliquent le niveau élevé de la fécondité dans le milieu rural. La proportion des salariés, quant à elle, croit avec le temps: de 14,2% en 1986/87, elle passe à 17,3% en 1990/91 pour atteindre 19,1% en 1995 (Tableau 8, 9 et 10).

Ce changement de situation pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes qui travaillent en début de leur carrière, essentiellement en tant qu'aides familiales, changent de statut avec l'âge en accédant aux statuts d'indépendants ou de salariés. Ce qui explique le notable accroissement de la part de ces derniers avec le temps.

Cependant, dans les régions où l'extension du salariat a déjà frayé un long chemin, les jeunes ruraux contestent de plus en plus leurs rôles d'aides familiales. De plus en plus le jeune rural est employé chez des tiers en délaissant le travail familial, car ce dernier ne permet pas d'accéder au confort et à l'autonomie que procure l'argent<sup>15</sup>.

Ceci dit, une soustraction de la femme du système traditionnel d'exploitation dans le milieu rural est en train de se faire, par un passage, entre autres, au travail salarial. C'est un changement important dans les structures de l'emploi en faveur de la femme et aura sûrement des effets sur les rapports du genre et par conséquent sur le développement dans le milieu rural marocain. Car le salariat introduit une forme de compétition entre les hommes et les femmes dans le monde du travail.

En effet, la proportion des salariés parmi la population active occupée correspondante croit aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Cette proportion est passée pour les femmes de 3,5% en 1986/87 et 5,2% en 1990/91 à 4,9% en 1995. Alors que pour les hommes, cette proportion a été de 25,4% en 1986/87 et de 25,9% en 1990/91 pour atteindre 27,3% en 1995.

Ceci dit, signalons l'importante accroissement des travailleurs à domicile entre 1990/91 et 1995. Les travailleurs à domicile sont en grande majorité des femmes. Elles représentaient 76,9% de l'ensemble des travailleurs à domicile et seulement 1,5% de l'ensemble des femmes actives occupées en 1990/91. En 1995, cette part a connu une importante croissance et a atteint la valeur de 11,1% et constitue ainsi 98,1% des travailleurs à domicile (les deux sexes) (Tableau 9 et 10).

---

<sup>15</sup> Bentahar et al «Ce que disent 296 jeunes ruraux», in *Etudes sociologiques sur le Maroc*, Ed. Marocaines et Internationales, Tanger. (Bentahar et al.).

### **C. La branche d'activité économique selon le sexe.**

Les femmes rurales sont présentes dans la totalité des branches d'activité économique. Leurs activités touchent des domaines divers mais se concentrent dans l'agriculture et l'élevage. Ces deux activités englobent 84% des actives en 1986/87 (contre 76,4% pour les hommes). En 1990/91, cette proportion a atteint la valeur de 92,5% (contre 73,2% pour les hommes). Alors qu'en 1995, les femmes ont atteint la proportion de 79,7% (contre 75,4% pour les hommes) (Tableau 11).

L'industrie (ou plutôt l'artisanat) regroupe la quasi-totalité des autres femmes actives avec 14,1% en 1986/87, 6% en 1990/91 et 17,3% en 1995 contre respectivement 3,3%, 5% et 4,7% pour les hommes. La troisième branche féminine par ordre d'importance, enregistrant un léger accroissement, est celle des services personnels et domestiques avec 1,3% en 1986/87, 1,4% pour 1990/91 et 2,3% pour 1995.

Au Maroc la femme en général, et la femme rurale en particulier, s'est vue accorder une place privilégiée en tant qu'épouse et mère. Cette situation conditionne sa vie quotidienne et décide de son activité. C'est pour cette raison que la société a limité sa participation à la production économique sous prétexte de la consacrer à ses rôles biologique et social. Cette situation a entraîné des différences entre les deux sexes quant à leur participation à l'activité économique rurale.

**Tableau 11: Structure et taux de féminisation de l'emploi selon les secteurs d'activité économique**

Secteur d'activité économique	1986-87			1990-91			1995		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	76,4	84,3	79,9	73,2	92,5	80,9	75,4	79,7	77,0
	(53,0)	(47,0)	(100,0)	(55,2)	(44,8)	(100,0)	(62,0)	(38,0)	(100,0)
Industrie	3,3	14,1	8,2	5,0	6,0	5,4	4,7	17,3	9,3
	(22,7)	(77,3)	(100,0)	(56,5)	(43,5)	(100,0)	(31,9)	(68,1)	(100,0)
Bâtiments et travaux publics	4,9	0,0	2,7	5,3	0,0	3,2	6,1	0,5	4,1
	(99,0)	(1,0)	(100,0)	(100,0)	(0,0)	(100,0)	(95,7)	(4,3)	(100,0)
Services	14,7	1,3	8,7	16,2	1,4	10,3	13,4	2,3	9,3
	(93,4)	(6,6)	(100,0)	(94,5)	(5,5)	(100,0)	(91,0)	(9,0)	(100,0)
Activités mal désignées	0,7	0,3	0,5	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3
	(72,9)	(17,1)	(100,0)	(82,4)	(17,6)	(100,0)	(81,5)	(18,5)	(100,0)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(55,5)	(44,5)	(100,0)	(59,0)	(41,0)	(100,0)	63,3	(36,7)	100,0

Source: D.S. 1990, p. 88, 1991 pp. 177-214 et 1997 p. 338.

#### **IV. Le rôle biologique et social des sexes masculin et féminin.**

Socialement, la vocation de la femme est la maternité au point qu'elle n'est considérée que lorsqu'elle a met au monde des enfants. Cela concerne l'homme dans la mesure où la paternité est une affirmation de la masculinité. Ainsi, suivant les représentations culturelles et sociales dominantes, les catégories masculin et féminin ont deux rôles : le rôle biologique et le rôle social.

Le rôle biologique de la femme consiste «à porter les enfants, à les nourrir et à favoriser leur croissance, ainsi qu'à maintenir leur propre intégrité physique. On peut y ajouter le maintien de la santé du ménage par celui d'un environnement propre et l'apport de soins appropriés»<sup>16</sup> à tous les membres du ménage.

En effet, la femme a pour fonction privilégiée, de participer sous le contrôle de l'homme aux soins à fournir aux enfants et à leur socialisation. Leur santé se trouve tributaire du niveau d'éducation de la femme et de l'homme<sup>17</sup> et de leur comportement vis-à-vis de chacun des sexes.

Dans le passé, des différences possibles de traitement auraient été appliquées selon que l'enfant est de sexe masculin ou de sexe féminin. Ainsi, jusqu'en 1992, la mortalité juvénile (1-4 ans) des fillettes a été toujours supérieure à celle des petits garçons. Ce n'est qu'en 1995 que la mortalité juvénile masculine a dépassé la mortalité juvénile féminine, montrant une amélioration des conditions de santé de la fille<sup>18</sup>.

Dans le milieu rural, ce sont les femmes qui ont la charge de l'éducation des jeunes enfants, plus encore des petites filles que des petits garçons. Le garçon, c'est le père qui s'en occupe et la fille, c'est la mère qui en a le souci.

---

<sup>16</sup> Bénéfice, E. (1996), «Développement rural, nutrition et relations de genre en Afrique. Quelques résultats d'études de l'ORSTROM», in *Genre et développement: Pistes à suivre*, édité par Locoh, T. et al., *Documents et Manuels du CEPED*, n°5, pp.56-63. (Bénéfice, 1996), p 58.

<sup>17</sup> Barbeïri, M. cité par Locoh T. (1996), «De la démographie, des femmes et des hommes...» in *Genre et développement: Pistes à suivre*, édité par Locoh, T. et al., *Documents et Manuels du CEPED*, n°5, pp.56-63.

<sup>18</sup> Pour plus de détails, voir §. Les mutations démographiques et genre.

La mère donne la vie à l'enfant et le père lui donne son nom et la reconnaissance sociale<sup>19</sup>. Le père instaure la hiérarchie, les valeurs socioculturelles, le discours et le sens de la légalité. Les mères «transmettent les règles sociales du groupe, en particulier la discipline, l'obéissance, le respect de l'ordre, [...], inculquent les modèles alimentaires et les normes concernant les aliments»<sup>20</sup>.

Tout ceci constitue les premiers systèmes d'habitudes acquises par l'expérience ou l'éducation qui déterminent en grande partie les comportements, les aptitudes, dans le présent et dans l'avenir, des personnes en société. Ils sont transmis, dans la petite enfance, à l'enfant par tout son environnement, par tout son entourage dans les discours, les paroles, les gestes et les comportements.

Très tôt, les mères socialisent les fillettes aux règles de conduite des femmes. Elles sont souvent plus protégées que les garçons comme si on voulait encourager leurs dispositions à la dépendance. La mère, par soucis de protection et avec l'aide du père, s'emploie à éduquer sa fille à la soumission, à élaguer toute tentative d'indépendance de sa part.

Le dur apprentissage auquel la fillette est soumise semble devoir la convaincre à toute occasion de son «infériorité» et que là où elle est arrivée par naissance, elle n'est qu'une simple passagère. Sa vraie vie sera ailleurs chez son mari.

La plupart des jeunes filles subissent leur sort avec résignation et se conforment passivement au modèle prôné. Mieux, la pression qui les entoure est si forte qu'elles aspirent réaliser au plus vite: le mariage. Ce dernier apparaît à leurs yeux comme une délivrance.

Dans ce contexte, la femme est dépourvue de choix et éprouve beaucoup de mal à faire sa place. Sa participation au développement à l'extérieur de la maison reste timide, mal perçue ou mal acceptée. Le problème est que cette situation n'est pas prête à changer dans le futur proche. Elle risque de prendre beaucoup de temps, malgré de timides changements.

---

<sup>19</sup> Op. cit., Benjelloun, 1993.

<sup>20</sup> McGuire et Popkin, 1989, cité par Bénéfice, E., (1996), «Développement rural, nutrition et relations de genre en Afrique. Quelques résultats d'études de l'ORSTROM», in *Genre et développement: Pistes à suivre*, édité par Locoh, T. et al., *Documents et Manuels du CEPED*, n° 5, pp. 56-63.

Ceci dit, quelles sont les chances de la femme rurale à changer sa situation? Quel est son degré de se détacher de cet engrenage? Quelle est sa capacité d'autonomie pour une meilleure participation au développement?.

## **V. Genre et pouvoir acquis par le travail salarial.**

Pour l'évaluation de l'autonomie et du pouvoir selon le sexe dans le monde rural, plusieurs dimensions sont à prendre en compte. Par exemple, la capacité des femmes à ne pas se contenter de répondre aux besoins de leur mari. La capacité à avoir le droit de posséder et gérer la propriété, la capacité de manipuler leur environnement propre, et en fin leur position dans le ménage.

En effet, le concept d'autonomie est un concept à multi-facettes, entouré d'un ensemble d'éléments du tempérament de l'individu, de son expérience passée, et de ses conditions sociales. L'autonomie est affichée également dans différents contextes, rangés de la prise de décision dans la famille à l'indépendance dans le jugement et l'action<sup>21</sup>.

Le niveau d'autonomie personnelle que chacun(e) atteint dépend largement de son contexte social. L'identité personnelle se construit à partir des tendances de chaque individu, des valeurs qui lui sont inculquées par la culture environnante et transmises par le milieu familial.

Dans presque toutes les cultures, les femmes sont socialisées pour exprimer le minimum d'autonomie par rapport aux hommes, donc le minimum de pouvoir<sup>22</sup>.

Dans la famille marocaine rurale, surtout, les hommes ont l'autorité de prendre la plupart des décisions. Le mari décide des importantes choses de la famille, comme la gestion de la terre et des cultures. Il gère le budget du ménage, ainsi que les prêts et les emprunts.

L'homme fait plus souvent les courses, mais ceci est, en fait une variante de la responsabilité traditionnelle de l'homme, du moment que ça implique le contact à l'extérieur de la maison. Cependant, dans certaines régions du Maroc, l'homme accepte volontiers que sa femme

---

<sup>21</sup> Nawar, L. Cynthia B. Lloyd, Barbara I., (1995), «Women's Autonomy and Gender Roles in Egyptian Families», in *Family, gender and population in the middle east policies in context*, Ed. Carla Makhoul Obermeyer, The American University in Cairo Press, Egypt, pp.147-178.

<sup>22</sup> Ibid.

aille au souk vendre la production et acheter les produits non disponibles dans l'exploitation agricole<sup>23</sup>.

Cependant, il est constaté que souvent, les hommes et les femmes prennent une décision commune quand ces dernières travaillent pour un salaire ou quand elles ont un niveau d'instruction.

Les plus grandes expressions d'indépendance chez la femme rurale viennent avec le mariage, l'avènement des enfants et avec l'âge. Selon l'étape atteinte, leur point de vue peut apporter un balancement ultime de la décision.

En effet, avec l'âge et surtout après la ménopause la femme récupère ou acquies un pouvoir inégalable auparavant. Elle devient celle qui décide de tout, ou presque. Dans la société marocaine, la mère âgée, qui ne peut plus enfanter, est enfin respectée et dirige son ménage et cherche, des fois, à diriger celui de ses fils.

Ceci d'une part, d'autre part quand les femmes gagnent un revenu et contribuent financièrement au budget du ménage, elles acquiesrent un certain pouvoir auprès de leur mari. Ce pouvoir est cédé à la femme étant donné la responsabilité légale et coutumière du mari à pourvoir aux besoins financiers de sa femme et de ses enfants.

Quand une femme a un salaire, son statut s'élève au sein du ménage et de la famille. Ce nouveau statut apparaît par un traitement privilégié et une plus grande participation dans les matières financières du ménage. Il se manifeste par sa consultation par son mari quand il s'agit de prendre une décision qui concerne le foyer ou l'exploitation mais sans lui donner une reconnaissance de son effort et de son rôle.

En considérant la situation des femmes rurales dans la profession, on trouve que peu d'entre elles se déclarent travaillant à l'extérieur de la maison comme salariées (5% pour les femmes contre 27,3% pour les hommes en 1995). Ceci indique la faiblesse de la femme rurale marocaine de ce côté, mais cette catégorie est en croissance.

---

<sup>23</sup> Selon Hajjarabi, F. (1988), «Les souks féminins du Rif central. Rareté des biens et profusion sociale», in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Mernissi F., Editions Le Fennec, pp. 31-40, il y a huit souks hebdomadaires dans le Rif centre-oriental, destinés aux femmes uniquement. Aucun homme ne peut y accéder ni même un garçon pubère. Les femmes y échangent des produits (vêtements, tissus féminins,...) et principalement leurs productions (légumes, poterie, vannerie et élevage domestique).

La femme rurale commence à se détacher des travaux non rémunérés pour participer à l'amélioration de la situation financière du ménage et partant à l'amélioration des conditions de vie des ménages et acquérir un statut meilleur<sup>24</sup>.

## **VI. L'accès à la propriété.**

Les problèmes d'accès à la terre, dans la plupart des pays du tiers monde, se caractérisent par une forme d'inégalité entre les hommes et les femmes<sup>25</sup>. Mais la répartition de la propriété privée selon le sexe apparaît naturelle, tout comme la division du travail, au point de ne pas devoir être remise en cause.

### **A. Le régime foncier et les voies d'accès à la propriété selon le sexe.**

La propriété d'une terre est le résultat de relations biologiques ou d'alliances complexes par la voie d'héritage, d'achats, d'échanges et de mariages.

Le Maroc connaît différentes formes de propriétés de la terre qui peuvent être non uniformes selon les régions marocaines. Trois grandes régions sont distinguées par Guerraoui<sup>26</sup>: les régions de propriété privée familiale<sup>27</sup>, les régions de propriété collective ou communautaire<sup>28</sup> et les régions de propriété privée individuelle<sup>29</sup>. Il s'en suit des différences dans la répartition des terres.

---

<sup>24</sup> Ceci ne veut pas dire que les femmes qui ne travaillent pas pour un salaire sont oisives. Elles font des travaux qui sont économiquement productifs, mais pas directement rémunérateur pour elles. Ces travaux permettent de libérer quelqu'un d'autre pour, peut-être, disposer d'un revenu. Ils permettent aussi d'épargner les dépenses de la famille en produisant directement des marchandises et des services auto-consommables. Tout ceci participe indirectement à l'amélioration de la qualité de vie des membres du ménage mais sans que ces travaux ne soient valorisés.

<sup>25</sup> Signalons le manque de données sur la propriété par sexe. Espérons que nous serons mieux informés avec l'apparition des résultats du dernier recensement agricole de 1996.

<sup>26</sup> Guerraoui, D. (1985), *Agriculture et développement au Maroc*, Ed. Maghrébines Casablanca, 231 p.

<sup>27</sup> Elles s'identifient aux tribus montagnardes.

<sup>28</sup> Ces régions couvrent les zones semi-arides allant du sud aux plaines et plateaux intérieurs.

<sup>29</sup> Ces régions s'identifient généralement aux plaines des alentours des villes.

D'après le recensement agricole de 1973-1974, la propriété *privée* couvre 74,2% de la superficie agricole utile et concerne 88,5% des exploitations. La terre à usage *collectif*, augmentée du *guich*, couvre 18,5% de la superficie agricole utile pour 17,5% des exploitations. Enfin le domaine de l'Etat, augmenté des terres *habous*, couvre 7,3% de la superficie agricole utile pour 4,6% des exploitations.

Le rapport de l'individu à la terre est médiatisé à un niveau inférieur par la famille et à un niveau supérieur par la collectivité. La propriété privée domine certes, mais elle est familiale, indivisible et n'est cessible que par droit de succession, moyen entre autre de contrôler son appropriation et donc sa distribution entre l'ensemble des membres de la collectivité.

Comme signalé auparavant, en général, dans les communautés rurales la naissance d'une fille est moins célébrée que celle d'un garçon, parce que la jeune fille ne peut remplir que la fonction d'un des termes de l'échange matrimonial avec autrui. A défaut, elle restera à la charge de son père, de son frère ou d'un tuteur sans généralement pouvoir prétendre à un quelconque droit sur le patrimoine collectif<sup>30</sup>.

La famille n'intégrera jamais réellement cette fille en son sein comme elle le fait avec un garçon. Tout se fait comme si, aux yeux du paysan, la fille n'est qu'une force de travail formée et destinée, par le biais du mariage, à servir une famille étrangère<sup>31</sup>.

Ceci d'une part, et d'autre part, le mariage au Maroc n'entraîne aucun partage des biens. L'épouse conserve l'administration et la disposition de ses propres biens. Pour ce qui est des actes d'administration, la capacité de la femme mariée est entière. Elle peut accomplir tous les actes en vue de la gestion et de la conservation de son patrimoine.

En conséquence, la capacité de la femme mariée est totale et la séparation des patrimoines, en droit, est effective. Mais elle se trouve soumise aux coutumes qui la privent souvent de ses droits.

---

<sup>30</sup> Précisons que même un garçon ne peut avoir ce droit, s'il n'est pas chef de foyer.

<sup>31</sup> Alahyane, M. (1988), «Mutations socioculturelles et statut de la femme en Anti-Atlas occidental», in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Memissi F., Ed. Le Fennec, pp. 31-40.

### **C. L'accès à la propriété par héritage.**

Les normes socio-économiques et socioculturelles ainsi que l'organisation institutionnelle accentuent l'inégalité des femmes dans l'accès à la propriété en général et à la terre en particulier.

La femme peut avoir accès à la propriété par héritage suite au décès d'un proche. La Loi a indiqué les héritiers, déterminé leur situation respective et fixé à chacun sa part. La règle de base de l'héritage est: deux parts pour le garçon contre une part pour la fille, mais diverses situations peuvent se présenter.

En raison de la diversité des cas qui se sont posés aux juristes musulmans, l'application stricte des règles coraniques subira des exceptions nombreuses, soit en faisant appel à d'autres règles coraniques et notamment celles attribuant au mâle la part de deux femmes (prévue pour les ascendants), soit en recourant à des interprétations extensives, qui ont été facilement admises dans un contexte socio-économique, où l'agnatisme ne pouvait tolérer de concession au profit des successibles du sexe féminin.

En effet, la règle du double signifie, en gros, qu'il est réservé une part double au sexe masculin par rapport au sexe féminin placé sous un pied d'égalité de parenté par rapport au de cujus. C'est une discrimination justifiée par les charges de l'homme (dot, entretien). Même cette discrimination est violée dans certaines régions au Maroc, où la femme est purement et simplement exhéritée<sup>32</sup>.

Le fait, par exemple que la femme qui n'a pas de fils, et même si elle a des filles, doit partager l'héritage avec ces beaux-frères après le décès de son mari, incite la femme à chercher à avoir au moins un garçon, sinon des garçons, quitte à essayer toute la vie<sup>33</sup>.

Ces circonstances incitent les femmes à mettre au monde autant de fils que possible, puisque ceux-ci constituent un moyen d'accéder ou de préserver la propriété du ménage.

C'est un cas qui découle de la loi, mais d'autres peuvent provenir de la tradition socioculturelle.

---

<sup>32</sup> Moulay Rchid, A. (1991), *Femme et la loi au Maroc*, Collection dirigée par Memissi F. Ed.le Fennec, Casablanca, Maroc, 135 p.

<sup>33</sup> Avec les conséquences que peut avoir cet attitude sur la fécondité et sur le comportement selon le sexe de l'enfant.

La femme, dans le milieu rural marocain, renonce, généralement, à demander sa part d'héritage. Deux raisons sont derrière ce renoncement à bon ou à mal gré. La première raison est la préservation du patrimoine familial uni en faveur des frères qui ont déjà l'habitude de l'exploiter. La deuxième raison est la peur qu'une demande de son héritage ne soit considérée par ses frères comme un signe d'indépendance de la part de leur sœur. Elle prélève ainsi la richesse de la famille pour la donner à son mari (un étranger) et à ses enfants. Par conséquent, cette action peut être considérée comme un signe de coupure des liens familiaux entre elle et ses frères.

D'une façon générale, les femmes sont rarement propriétaires de la terre, et lorsque c'est le cas, c'est souvent un parent homme qui supervise et gère les lopins jusqu'à leur mariage, les titres de propriété étant transmis directement à leurs fils.

## **Conclusion.**

Souvent, le travail de la femme rural est vu comme secondaire et comme faisant partie de son rôle biologique. D'où la nécessité de contourner cette vision négative du rôle de genre féminin et de voir dans le travail de la femme l'équivalent à celui des hommes et ce pour un développement harmonieux et durable.

C'est dans ce cadre, qu'on a appliqué l'analyse du genre à la problématique du développement rural. Cette analyse s'est basée sur l'étude sociale, démographique et économique des femmes et des hommes dans leur milieu rural.

Par ailleurs, ces domaines ne sont pas autonomes les uns par rapport aux autres. Les pratiques économiques trouvent leur sens; dans les logiques culturelles et symboliques du groupe. Ces dernières confèrent à ces pratiques leur rationalité telle que celle qui organise la division du travail selon le genre.

Entre hommes et femmes, il existe une division du travail très précise. Globalement, l'intérieur est aménagé par la femme; l'extérieur est l'affaire de l'homme. Les limites entre ces deux espaces ne sont pas, cependant, toujours bien arrêtées.

Ainsi, les hommes s'appliquaient à exercer leur métiers à l'extérieur de la maison alors que les femmes, considérées « biologiquement faibles », assuraient la survivance de la famille en

portant les enfants, en s'occupant de la maison, et en travaillant pour satisfaire les besoins des hommes et de leurs enfants. L'agressivité, l'originalité, la créativité sont des traits associés au sexe masculin, tandis que l'émotivité, la gentillesse, l'affection, autant de qualité qui ne se voient pas honorées dans la sphère des rapports marchands, apparaissent irrévocablement liées à l'expressif, donc au féminin.

Ceci étant, dans le milieu rural marocain, et avec quelques différences selon les régions, les femmes participent aux différentes phases de la production alimentaire: préparation du sol, plantation et transplantation, culture et arrachage des herbes, moisson, préservation et préparation pour la transformation des récoltes en produits consommables, stockage, transport et éventuellement commercialisation. Les femmes ont aussi la charge du poulailler et des autres animaux, de la préparation des fruits, de la confection de la plupart des objets domestiques et de la production de la plupart des services essentiels au fonctionnement effectif de la famille, en tant qu'unité de production.

La notable participation de la femme dans l'activité agricole est donc effective, et ce en gardant ses travaux domestiques.

Ceci dit, une soustraction de la femme du système traditionnel d'exploitation dans le milieu rural est en train de se faire, par un passage au travail salarial, entre autres. C'est un changement important dans les structures de l'emploi en faveur de la femme et aura sûrement des effets sur les rapports du genre et par conséquent sur le développement dans le milieu rural marocain.

L'analphabétisme est un handicap à l'intégration des femmes dans le développement. Par conséquent, son éradication, doit constituer le premier objectif pour toute action de développement pour qu'elles puissent jouer pleinement leurs rôles en tant qu'agent de développement économique et social.

Dans la société rurale marocaine, encore basée sur la séparation radicale des sexes, la femme rurale éprouve beaucoup de mal à faire sa place dans la sphère publique. Elle arrive pas à participer activement dans la production économique. Elle assure plutôt un rôle d'aide familiale plutôt que de partenaire. Sa participation au développement à l'extérieur de la maison reste timide, mal perçue ou mal acceptée

Aussi, il est souhaitable d'instaurer un équilibre social entre les hommes et les femmes, en renforcent d'autonomie, des femmes rurales,

notamment par l'amélioration de la scolarisation et de leur statut, en général.

## Références bibliographiques.

- Alahyane, M. (1988), «Mutations socio-culturelles et statut de la femme en Anti-Atlas occidental», in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Fatima M., Ed. Le Fennec, pp. 31-40.
- Alaoui, F., (1982), *Le rôle économique de la femme dans le milieu rural*, Collection "Femmes", Rabat, Maroc, 22p.
- Alaoui, F., (1989), «Approche du statut et du rôle de la femme dans le développement rural», in Actes de Colloque sur *Population et développement rural*, CERED, Ed. Guessous, Rabat, Maroc, 388 p.
- Anker, R., (1994), «Measuring Women's Participation in the African Labour Force» in Adepoju, A & Oppong, C. Gender, Work and Population in sub-Saharan Africa, James Currey, London.
- Bawin-Legros, B. (1996), *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, De Boeck Université, Belgique, 192 p.
- Belarbi, A. (1988), *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Mernissi F., Ed. Le Fennec, 188 p.
- Bénéfice, E. (1996), «Développement rural, nutrition et relations de genre en Afrique. Quelques résultats d'études de l'ORSTROM», in *Genre et développement: Pistes à suivre*, édité par Locoh, Thérèse et al., *Documents et Manuels du CEPED*, n°5, pp.56-63.
- Benjelloun, Thérèse (1993), *Femme, culture, entreprise au Maroc*, Ed. Wallada, Casablanca, Maroc, 219 p.
- Bentahar et al «Ce que disent 296 jeunes ruraux», in *Etudes sociologiques sur le Maroc*, Ed. Marocaines et Internationales, Tanger.
- Bouju, J., (1990), «Pratiques économiques et structures sociales. Exemples dogon au Burkina Faso» in *Sociétés, développement et santé*, UREF, sous la direction de Gentilini M., Ellipses/AUPELF, pp.155-166.
- CERED, (1989), Actes de Colloque sur *Population et développement rural*, Ed. Guessous, Rabat, Maroc, 388 p.
- CERED, (1995a), *La femme au Maroc. Sa place, sa condition et ses potentialités*, Imprimerie El Maarif Al Jadida, Rabat, Maroc, 227 p.
- CERED, (1995b), *Croissance démographique et développement du monde rural*, Imprimerie El Maarif Al Jadida, Rabat, Maroc, 221 p.
- CERED, (1996), *Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale*, Imprimerie de Fédala, Rabat, Maroc, 341 p.
- CERED, (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, Rabat, Maroc, 315p.

- Direction de l'Aménagement du Territoire, (1997), *La migration féminine*, Rabat, Maroc, 92 p.
- Direction de la Statistique, 1988, «Population active rurale, 1986-1987», Série *Enquêtes statistiques*, vol. I: Rapport de synthèse, 48 p.
- Direction de la Statistique, 1990, «Population active rurale, 1986-1987», Série *Enquêtes statistiques: Résultats détaillés*, 331 p.
- Direction de la Statistique, 1994, «Femmes et condition féminine au Maroc 1994», Série *Documentation Statistique*, Rabat, Maroc, 346p.
- Direction de la Statistique, 1995, «Activité, emploi et chômage, 1995», Série *Enquêtes statistiques*, Rapport de synthèse, 75 p.
- Dixon-Muller, R., et Anker, R., (1989), «Evaluation de la contribution des femmes au développement économique», in *Formation en matière de population, ressources humaines et planification du développement 6*, Bureau International du travail, Genève, 83 p.
- El Harras, A. (1988), «La femme et le travail. Une étude sociologique à des participantes rurales au nord du Maroc», (en arabe) in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Mernissi F., Ed. Le Fennec, pp. 17-34.
- El Harras, Al Mokhtar (1998), «Aspects socioculturels de la population. Revue de la littérature», UNESCO/UNFPA, Interrgional Project: INT/96/P62, Rabat, Maroc, 38 p.
- Guerraoui, D. (1985), *Agriculture et développement au Maroc*, Les Ed. Maghrébines Casablanca, Maroc, 231 p.
- Hajjarabi, F. (1988), «Les souks féminins du Rif central. Rareté des biens et profusion sociale», in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Mernissi F., Ed. Le Fennec, pp. 31-40.
- Labourie-Racapé, A. et Locoh, T. (1997), «Genre et démographie: Nouvelles problématiques ou effets de mode» in *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Chaire Quetelet 1997, Louvain-la-Neuve, Belgique, 24 p.
- Lacoste-Dujardin C. (1996), *Des mères contre les femmes*, La Découverte, Paris p. 350.
- Barbeïri M., cité par Locoh T. (1996), «De la démographie, des femmes et des hommes...» in *Genre et développement: Pistes à suivre*, édité par Locoh, Thérèse et al., *Documents et Manuels du CEPED*, n°5, pp.56-63.
- Mason, K. O., (1995), «Gender and Demographic Change: What do we Know?» *International union for the scientific Study of Population*, Belgique.

- Mezgueldi, Z. (1988), «Le rôle de la mère dans la formation de l'imaginaire», in *Femmes partagées. Famille-travail*, Collection dirigée par Mernissi F., Ed. Le Fennec, pp. 111-134.
- Mosse, J.C., (1992), *Half the World, Half a Chance: an introduction to gender and Development*, Oxford.
- Moulay R'chid, A. (1991), *Femme et la loi au Maroc*, Collection dirigée par Mernissi F., Edition le Fennec, Casablanca, Maroc, 135 p.
- Nations Unies, (1995), *Les femmes dans le monde 1995: des chiffres et des idées*, pp. 109-152.
- Nawar, L., B. Lloyd C., Ibrahim B., (1995), «Women's Autonomy and Gender Roles in Egyptian Families», in *Family, gender and population in the middle east policies in context*, Ed. Makhoul Obermeyer C., The American University in Cairo Press, Egypt, pp.147-178.
- Nilüfer Gole (1986), «Les femmes comme partenaires?», in *Le sexe du pouvoir*, par De Brouwer D.
- Pascon, P. et Ennaji, M., (1986), *Les paysans sans terre au Maroc*, Ed. Toubkal, Casablanca, 133 p.
- Qarouach, M., *La croissance de l'agriculture marocaine de la dépendance alimentaire à l'autosuffisance*, Imprimerie Najah El Jadida, Casablanca, 1987, 160p.
- Raynaud, C., «Inégalités économiques et solidarités sociales. Exemples haoussa au Niger» in «Sociétés, développement et santé», UREF, sous la direction de Marc Gentilini, Ellipses/AUPELF, 1990, pp.136-154.
- Udry, J. R., «The nature of gender», *Demography*, Vol. 31, n°4, 1994, pp. 561-573.
- Wilson, J. (1965), «Vers une nouvelle définition des rôles masculins et féminins», in *La sociologie de la famille* édité par Mitchel A. (1970), Edition Mouton, France, pp. 241-246.